



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### formation professionnelle

Question écrite n° 70419

#### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le rapport d'activité 2000 du Conseil national à la consommation (CNC). Le CNC souhaite, à propos de l'éducation du jeune consommateur, « une sensibilisation dans le cadre de l'accès au BAFA aux questions de consommation ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à cette proposition.

#### Texte de la réponse

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en collaboration avec le ministère de la jeunesse et des sports, a confié, à l'issue d'un appel d'offres, à l'association « Consofrance » la réalisation d'un guide méthodologique sur l'éducation du jeune consommateur à destination des formateurs d'animateurs et de directeurs des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement. Ce document pédagogique vise à sensibiliser les stagiaires en formation préparatoire aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) sur la nécessité d'intégrer l'éducation du jeune consommateur dans les projets pédagogiques de ces centres et à les doter d'outils d'animation adaptés. Ce guide devrait être diffusé avant l'été 2002 aux organismes de formation par les services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70419

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 17 décembre 2001, page 7210

**Réponse publiée le :** 18 mars 2002, page 1577